

Enfants et adolescents sur le web : comment éviter les dangers ?



Enfants et
adolescents
sur le web
: comment
éviter les
dangers ?

À notre époque, internet fait partie intégrante de notre vie. Bien que le web ait beaucoup de points positifs (éducation, facilité, rapidité, accessibilité des informations...), il a aussi des mauvais côtés irréversibles. Les plus vulnérables sont les enfants, qui sont parfois mal avertis des dangers. Alors, pour surfer en toute sécurité, suivez le guide !

Qu'est-ce que le cyberharcèlement ?

Plusieurs formes de cyberharcèlement existent :

- intimidations, moqueries, insultes, menaces,
- propagation de rumeurs ou de documents personnels sans l'accord de la personne,
- discussion de groupe à l'encontre de quelqu'un.

Quelques conseils de prévention

Voici quelques conseils à l'usage des parents et des enfants, pour vous permettre d'utiliser internet sans entacher votre e-réputation :

- ne faire aucune action qui pourrait avoir de graves répercussions sans en parler à un proche (ami, parent, professeur...),
- installer l'ordinateur dans un espace de vie commun,
- ne pas dévoiler d'informations personnelles (mot de passe, coordonnées...), sur aucun site que ce soit (blog, réseaux sociaux ou autres),
- modifier les paramètres de confidentialité de certains sites et réseaux sociaux (pour protéger vos informations sensibles),
- éviter de contacter ou de répondre aux étrangers, en particulier s'ils sont plus âgés,
- en cas d'images violentes ou inadaptées, ne pas hésiter à se déconnecter et à en parler,
- si vous achetez sur internet, ne pas indiquer de coordonnées bancaires si le site n'est pas sécurisé,
- ne pas publier de photos de ses proches sans leur autorisation;
- choisir un mot de passe élaboré et le changer régulièrement,
- installer un contrôle parental sur tous vos appareils ainsi que sur la plupart des jeux vidéo (ce qui aura pour effet de limiter le temps de jeux ou empêchera vos enfants d'accéder à des contenus déconseillés pour leur âge).

Quels sont les recours possibles ?

En premier lieu, le plus important est de rassembler les preuves du cyberharcèlement. Vous pouvez demander au site web en question de retirer les propos insultants ou les documents incriminants.

Ensuite, selon la gravité des faits, il existe plusieurs sanctions possibles :

- la sanction disciplinaire : relative au chef d'établissement,
- la sanction pénale : Il n'y a pas de véritable sanction pénale, néanmoins il peut y en avoir dans les cas de droit à l'image, d'usurpation d'identité, diffusion d'images à caractère pornographique, ou d'injure et de diffamation publique,
- la sanction civile : il est possible de poursuivre des harceleurs en matière de responsabilité civile, ceux-ci seront alors condamnés à verser des dommages et intérêts...[lire la suite]

NOTRE MÉTIER :

- FORMATIONS EN CYBERCRIMINALITÉ, RGPD ET DPO
- EXPERTISES TECHNIQUES / RECHERCHE DE PREUVES
- AUDITS RGPD, AUDIT SÉCURITÉ ET ANALYSE D'IMPACT
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD / FORMATION DPO

FORMATIONS EN CYBERCRIMINALITÉ, RGPD ET DPO : En groupe dans la toute la France ou individuelle dans vos locaux sous forme de conférences, ou de formations, de la sensibilisation à la maîtrise du sujet, découvrez nos formations ;

EXPERTISES TECHNIQUES : Pour prouver un dysfonctionnement, dans le but de déposer plainte ou de vous protéger d'une plainte, une expertise technique vous servira avant procès ou pour constituer votre dossier de défense ;

COLLECTE & RECHERCHE DE PREUVES : Nous mettons à votre disposition notre expérience en matière d'expertise technique et judiciaire ainsi que nos meilleurs équipements en vue de collecter ou rechercher des preuves dans des téléphones, ordinateurs et autres équipements numériques ;

AUDITS RGPD / AUDIT SÉCURITÉ / ANALYSE D'IMPACT : Fort de notre expérience d'une vingtaine d'années, de notre certification en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005) et des formations suivies auprès de la CNIL, nous réaliseront un état des lieux (audit) de votre installation en vue de son amélioration, d'une analyse d'impact ou de sa mise en conformité ;

MISE EN CONFORMITÉ CNIL/RGPD : Nous mettons à niveau une personne de votre établissement qui deviendra référent CNIL et nous l'assistons dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel).

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

NOS FORMATIONS : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>
(Numéro formateur n°93 84 03041 84 (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle))



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisée en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, conteneur, débordements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DCTEP n°02 du 09/01/16)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Réagissez à cet article

Source : *Enfants et adolescents sur le web : comment éviter les dangers ?*